

LA GESTION OPERATIONNELLE

Quelle gestion des espaces ?

- **Certains espaces peuvent être dédiés** : des parcelles et/ou bacs de culture sont réservés à l'école, d'autres à la pension, etc.
- **Un système de cotisations pourrait être envisagé** pour certains services accessibles dans le jardin (ex : compostage, aire de pétanque, etc)
- **Chaque référent est autonome et responsable** de son activité de A à Z : respect des zones dédiées, propreté, rangement du matériel, etc

Quels investissements ?

Sont à la charge des PFP :

- les investissements nécessaires à la mise en route du jardin (à préciser)
- les frais de fonctionnement (à préciser)

Sont à la charge de l'association ou des structures (selon statut) :

- Les investissements liés à l'animation, la gestion et l'entretien du jardin
- les frais de fonctionnement (à préciser)
- **remarque** : le statut du collège de représentants lui permet-il de vendre ou d'acheter une prestation, du matériel, ou l'ensemble des structures doivent-elles s'organiser séparément ?

Quelle organisation pour l'entretien du jardin ?

- Des toilettes devront être rapidement installées dans le jardin.
- Chaque structure est responsable de l'entretien des espaces qui lui sont dédiés.
- **Quelle organisation pour l'entretien des parties communes ?** Le poste d'animateur/référent pourraient à terme remplir ce rôle mais quid de la période de lancement du jardin ? ex : roulement des référents animation ?
- Quelles règles particulières concernant la cigarette ? Le barbecue ?

Légende :

- **en rouge** : choix essentiel à opérer
- **en vert** : ce qui semble partagé
- **en orange** : éléments à préciser